

# ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, VOS DÉMARCHES POUR LA RENTRÉE 2019

Pour bénéficier gratuitement de la Sécurité sociale en France... je renseigne mes informations et dépose mes pièces justificatives sur le site dédié !

**1**  
Je commence par m'inscrire sur le site internet dédié : [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)



**Je saisis les informations obligatoires**  
Nom  
Prénoms(s)  
Date de naissance  
Pays de naissance  
Adresse e-mail  
Adresse postale en France  
Numéro de téléphone



**Je dépose les pièces justificatives obligatoires**  
- Passeport/ carte d'identité  
- Titre de séjour  
- Copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)  
- Attestation de scolarité pour l'année en cours  
- Attestation d'autorisation parentale [- de 16 ans]  
- IBAN  
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

**2**  
Je crée mon espace personnel



**Je télécharge mon attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale**



**Je dépose les pièces justificatives manquantes ou non conformes dans mon espace personnel**



**Dès que je reçois un message m'attribuant un NIR...**



**... je peux télécharger mon attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale**

**3**  
Une fois mon affiliation finalisée, je réalise des actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide



**J'ouvre mon compte personnel ameli sur ameli.fr ou via l'application ameli**



**Je demande ma carte Vitale en fournissant mes pièces justificatives :**  
- photo d'identité récente  
- pièce d'identité



**Je déclare un médecin traitant lors d'une consultation, auprès d'un médecin en France**



**Pour être mieux remboursé, nous vous conseillons de prendre une assurance maladie complémentaire.**

## PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DÉDIÉ

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant étranger doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

[etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)

- Cette démarche est à effectuer obligatoirement une fois arrivé sur le territoire, et après l'inscription auprès de l'établissement d'enseignement supérieur.
- Ce site internet dédié - disponible en français, en anglais et en espagnol - et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.

